MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE
SERVICE TECHNIQUE DES BÂTIMENTS DE PROXIMITE
SECTION LOCALE D'ARCHITECTURE DU 16e ARRONDISSEMENT

2012 DPA 42 Approbation des modalités de passation des marchés de travaux et de prestations intellectuelles sur appels d'offres ouvert, relatifs à la mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes (16e),

Projet de délibération

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

Construit entre 1969 et 1972, le Parc des Princes présente aujourd'hui après 40 ans d'activité, des signes de vieillissement naturel de ses installations techniques qui requièrent d'être rénovées et modernisées. Il est donc nécessaire d'engager des travaux d'envergure afin de pérenniser et conforter ces installations pour l'amélioration des conditions d'accueil du public dans ce stade emblématique de la Ville de Paris.

Par une délibération 2011 DJS 344 en date du 11 et 12 juillet 2011, vous avez approuvé le principe de l'opération de mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes et les modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre correspondant, afin de respecter les obligations contractuelles de la délégation de service publique (DSP) et notamment pour ce qui concerne la réalisation des travaux de clos et de couvert et de certains travaux de renouvellement ou de grosses réparations.

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire, dès à présent, d'une part, de lancer les marchés de travaux qui seront réalisés sous la forme de plusieurs marchés sur appel d'offres ouvert européen, en application des articles 10, 26, 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, et qui porteront notamment sur les points suivants :

- La réfection et la modernisation de la couverture consistant à remplacer le complexe d'étanchéité existant qui présente des désordres et la mise en sécurité des accès à la toiture par la création de protections aux risques de chutes des personnels ayant à circuler sur la couverture pour l'entretien des équipements techniques installés en toiture (antenne, caméra TV, etc…). Ces travaux se révèlent aussi indispensables pour la protection des consoles des 50 portiques en béton précontraint.

- Le nettoyage et le ravalement des parties extérieures de l'ouvrage en béton ainsi que la reprise des parties abîmées dû à un vieillissement naturel pour ce type d'ouvrage qui est exposé aux intempéries. Il s'agira aussi d'appliquer sur la structure en béton un traitement adapté pour limiter la carbonatation des bétons, phénomènes fréquemment constatés dans ce type d'ouvrage.

-La reprise d'appuis des planchers sur les poteaux des portiques au niveau 1 et 2 des coursives.
- Le confortement d'appuis de certains voiles constituant la partie arrière des gradins en hauteur.

- Le remplacement de certaines installations techniques circulant dans la coursive (dite galerie technique) en mauvais état notamment le remplacement du câble électrique haute tension, la rénovation des réseaux d'eau froide et de chauffage et la rénovation des réseaux d'eau pluviale et d'eau vanne présentant également de nombreuses fuites.

- Le désamiantage de partie de locaux relevé lors du diagnostic technique amiante.

De même, il est prévu le remplacement d'équipements vétustes tels que les groupes électrogènes et des travaux tous corps d'état annexes.

Les travaux se dérouleront de juillet 2012 à mi 2013 avec le maintien en fonctionnement de l'établissement.

Les appels d'offres seront passés avec des entreprises se présentant seules ou en groupements.

Ces marchés seront passés à prix révisables.

Ainsi, ont été lancés en marchés séparés, 4 appels d'offres. Ils concernent respectivement des travaux de couverture et d'étanchéité (lot 1), de traitement des façades en béton (lot 2), de reprise des réseaux de plomberie et d'électricité (lot 3) et de désamiantage (lot 4).

La consultation allotie a donc fait l'objet d'une publication dans les supports suivants : BOAMP, Moniteur, JOUE et plateforme de dématérialisation.
A l'issue du délai de publicité, 14 plis, dont deux dématérialisés, ont été reçus, répartis en 3 offres pour le lot1, 4 offres pour le lot 2, 5 offres pour le lot 3, 3 offres pour le lot 4.
Les offres ont été analysées en considération des critères pondérés suivants :

- La méthodologie de réalisation à 35% ;
- Le prix à 30% ;
- L'organisation prévisionnelle du chantier à 20 % ;
- Les moyens humains à 15%.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance 24 avril 2012, a attribué ces quatre marchés aux attributaires suivants :

- le lot n°1 à l'entreprise LAINE DELAU (RCS 552 036 253 00086) pour un montant de 5 500 000 € HT, soit 6 578 000 € TTC.
- Le lot n°2 au groupement constitué du mandataire SPR RENOVATION (RCS 432 404 176 00013) et du co-traitant TROUVE LECLAIR pour un montant de 1 988 392.5 € HT soit 2 378 117.43 € TTC.
- Le lot 3 au groupement constitué du mandataire SPIE ILE DE France NORD OUEST (RCS 440 056 182) et du co-traitant LEMAIRE pour un montant de 1 089 841.20 € HT, soit 1 303 450.07 € TTC
- Le lot 4 à la SAS SBDR (RCS 478 828 684 00017) pour un montant de 56 428.51 € HT, soit 67 488 € TTC.

Le montant attribué du lot 1 relatif aux travaux de couverture et d'étanchéité étant supérieur au seuil de 5 000 000 € HT en dessous duquel le Conseil de Paris a donné délégation au Maire de souscrire les marchés publics en vertu de l'article L2122-22 4° du CGCT, il est nécessaire que le Conseil de Paris autorise expressément le Maire de Paris à signer ledit marché.

D'autre part, l'opération de mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes nécessite également de passer un marché de prestations intellectuelles, dont l'objet est de suivre les mouvements dus aux variations thermiques des éléments de structure du Parc des Princes, notamment les consoles supportant la toiture et le bandeau qui unit ces éléments en un anneau central. Pour cela, il est nécessaire de lancer un appel d'offres de prestation intellectuelles, en application des articles, 26, 33, 40, 57 à 59 et 72 du code des marchés publics. Ce marché unique

comprend une tranche ferme relative à la fourniture et pose des capteurs et une tranche conditionnelle dédiée au recueil et à l'analyse des données.

Le coût total de l'opération, est estimé à 20.163.927 euros TDCVFE

J'ai donc l'honneur de demander à votre assemblée :

- D'approuver les modalités de passation des marchés de travaux relatifs à la mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes (16e) selon la procédure d'appel d'offres ouvert européen, conformément aux articles 10, 26, 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

- D'approuver les modalités de passation du marché de prestations intellectuelles relatif à la surveillance du bandeau et des consoles du Parc des Princes (16e) selon la procédure d'appel d'offres ouvert européen, conformément aux articles 26, 33, 40 ,57 à 59 et 72 du Code des Marchés Publics.

- D'autoriser conformément aux articles 35-I-1, 35-II-3, 59, 65 et 66 du codes des marchés publics, dans le cas où les marchés n'auraient fait l'objet d'aucune offre ou d'offres inappropriées aux sens de l'article 35-II-3 ou encore si les offres sont irrégulières ou inacceptables au sens de l'article 35-I-1 du code des marchés publics, le Maire de Paris, à lancer une procédure négociée.

- D'autoriser M. le Maire de Paris à signer le lot n°1 relatif aux travaux de couverture et d'étanchéité avec LAINE DELAU (RCS 552 036 253 00086) situé 61 avenue Jules Quentin 92 730 Nanterre cedex pour un montant de 5 500 000 € HT, soit 6 578 000 € TTC.

- D'autoriser M. le Maire de Paris à signer les décisions de poursuivre dans la limite du dixième de la masse initiale des travaux.

- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 23, article 2313, rubrique 412, mission 88000-99-040 du budget d'investissement de la Ville de Paris, et au chapitre 011, article 617, rubrique 412 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2012 et ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

- De constater une recette correspondant au remboursement de l'avance forfaitaire au chapitre 23, article 238, rubrique 412, mission 88000-99-040 du budget d'investissement de la ville de Paris, exercices 2012 et ultérieurs.

Je vous prie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer

Le Maire de Paris